

# Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales *(liste indicative d'informations à fournir)*

## 1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision , DP ou DUP... )</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
Modification simplifiée n°5	PLU	Cognin

### En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi

Date de débat du PADD	
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	

## 2. Identification de la personne publique responsable

<b>Personne publique</b> responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	Xavier Dullin, président de la communauté d'agglomération  Grand Chambéry
Courriel	<a href="mailto:plui@grandchambery.fr">plui@grandchambery.fr</a>

## 3. Caractéristiques principales de la procédure

<b>3.1. Caractéristiques générales du territoire</b>	
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	Cognin
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i>	6 287
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	
Superficie du territoire	446 ha

### **3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?**

*Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU*

### **3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?**

Annexes :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

Le PLU de la commune de Cognin a été approuvé le 3 octobre 2006. Il a fait l'objet de deux modifications et de quatre modifications simplifiées, la dernière approuvée le 27 septembre 2018.

La commune de Cognin souhaite procéder à une modification simplifiée de son PLU afin notamment de tenir compte de l'évolution des projets sur la ZAC du Coteau suite à la réalisation d'études, et d'adapter les pièces du PLU en conséquence.

- L'OAP Ecoquartier Villeneuve et les documents graphiques 2 et 3.

Ces documents prévoient la création d'une cour urbaine reliant le nord de la ZAC au chemin de Villeneuve. La réalisation d'études sur l'ilot 3 montre que la réalisation de cet équipement n'est pas nécessaire à la bonne desserte des constructions et de la ZAC dans son ensemble.

Il est donc proposé, dans un souci de limitation des emprises dédiées aux voiries, et afin d'augmenter les surfaces végétalisées, de supprimer cette indication de l'OAP Ecoquartier Villeneuve et des documents graphiques 2 et 3.

- articles 2 et 6 de la zone Ug.

L'objectif de cette modification est d'élargir la possibilité de réalisation de balcons et redents afin d'améliorer le confort des logements et de contribuer à l'animation des façades donnant sur les emprises publiques.

L'article 2 de la zone Ug précise les typologies de constructions autorisées sur les emprises constructibles définies sur le document graphique n°2 « Emprises et alignements » du PLU.

Il est proposé de modifier le règlement afin d'autoriser la réalisation de balcons d'une profondeur maximum de 3 mètres dans les emprises de types 2.

L'article 6 de la zone Ug réglemente notamment l'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques autres que les voies.

Il est proposé de préciser que :

- les balcons, coursives, débords de toitures, au-dessus du RC, inférieurs à 3 m, ne sont pas pris en compte.
- les ouvrages en retrait tels que les loggias, attiques, balcons et les volumes en retrait, même au RC, ne sont pas pris en compte dans la limite de 30 % du linéaire de façade.

Cette modification permet la réalisation de balcons et de redents sur les bâtiments dont l'implantation à l'alignement est obligatoire.

**3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser**

NON

**3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...**

- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	Non
- les dispositions de la loi Littoral (3 lacs concernés : <i>Léman, Bourget, Annecy</i> ) ?	Non
- une <u>DTA</u> ou <u>DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?	
- un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ?	SCOT Métropole Savoie
- un (ou plusieurs) <u>SDAGE</u> ou <u>SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDAGE Rhône Méditerrané

**3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

NON

**4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine**

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain	
Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Le projet de modification n'a pas d'incidence sur la maîtrise de la consommation d'espaces
Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	
Sur quelles perspectives de développement ( <i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i> ) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	
<b>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui : <b>NON</b></b>	
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	
Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant ( <i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i> ) ont été préalablement examinées ?	
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation ( <i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i> ).	

4.2. Milieux naturels et biodiversité									
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?  <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?</b>						
<a href="#">Zone Natura 2000 ?</a>		X							
<a href="#">Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?</a>		X							
<a href="#">Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?</a>	X		Parc Naturel Régional de Chartreuse						
<a href="#">Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?</a>	X		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la zone</th> <th>Date d'actualisation</th> <th>Surface indicative</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><a href="#">Ruisseau du Forezan</a></td> <td>1/1/2012</td> <td>13.45 ha</td> </tr> </tbody> </table>	Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative	<a href="#">Ruisseau du Forezan</a>	1/1/2012	13.45 ha
			Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative				
<a href="#">Ruisseau du Forezan</a>	1/1/2012	13.45 ha							
Le projet de modification n'impacte pas la ZNIEFF									
<a href="#">Arrêté préfectoral de protection de biotope ?</a>		X							
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA...) ?	X		Non touché par le projet de modification						
<a href="#">Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</a> Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? <a href="#">Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?</a>	X		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la zone</th> <th>Date d'actualisation</th> <th>Surface indicative</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><a href="#">Zone humide de Villeneuve</a></td> <td>7/1/2016</td> <td>1.48 ha</td> </tr> </tbody> </table>	Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative	<a href="#">Zone humide de Villeneuve</a>	7/1/2016	1.48 ha
			Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative				
<a href="#">Zone humide de Villeneuve</a>	7/1/2016	1.48 ha							
Le projet de modification n'impacte pas la zone humide									

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate</b> de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti ( <a href="#">monuments historiques</a> et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, <a href="#">zone de présomption de prescription archéologique...</a> ) ?	X		Château de Martinel  Le projet de modification n'impacte pas ce monument inscrit
<a href="#">Site classé</a> ou projet de site classé ?		X	
<a href="#">Site inscrit</a> ou projet de site inscrit ?		X	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ( <a href="#">ZPPAUP</a> ) ou Aire de mise en valeur du patrimoine ( <a href="#">AVAP</a> ) ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur ( <a href="#">PSMV</a> ) ?		X	
<a href="#">Directive de protection et de mise en valeur des paysages</a> ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		X	

4.4. Ressource en eau			
<b>Captages</b> : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate</b> de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
<b>Captages</b> :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ?

4.4. Ressource en eau			
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) <a href="#">des 500 captages prioritaires Grenelle 2</a> ?		X	
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		X	
<b>Usages :</b>	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	X		Le projet de modification n'a pas d'incidence sur la ressource en eau
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	X		Le projet de modification n'a pas d'incidence sur le système d'assainissement

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) : Sites et sols pollués ou potentiellement pollués ( <a href="#">base de données BASOL</a> ) ?		X	

#### 4.5. Sols et sous-sol, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs</b> par la procédure d'urbanisme en cours ?
Anciens sites industriels et activités de services ( <a href="#"><i>base de données BASIAS</i></a> ) ?	X		Le projet de modification ne concerne pas ces sites
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		X	

#### 4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés</b> par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels ( <i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i> ), industriels, technologiques, miniers connus ?	X		
Plans de prévention des risques ( <i>naturels, technologiques, miniers</i> ) approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		
Nuisances connues ( <i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> ) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		

#### 4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
<a href="#">Plan de protection de l'atmosphère</a> (PPA) ?	X		
Enjeux spécifiques relevés par le <a href="#">schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie</a> (SRCAE) ?	X		Non concerné par la modification
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

#### 5. Éléments complémentaires

que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	

#### 6. Annexes (*rappel*)

	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure	